



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Financement du coût de la rénovation du pont de Saint-Nazaire par l'État

Question écrite n° 5661

Texte de la question

M. Matthias Tavel interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur la nécessité de rénovation du pont de Saint-Nazaire. Mis en service il y a cinquante ans, le pont de Saint-Nazaire est le plus long pont de France. Il est traversé chaque jour par plus de 33 000 véhicules, parmi lesquels 400 poids lourds et des convois exceptionnels. Il est composé de 80 000 m³ de béton et de 17 000 m³ d'acier. Le département de la Loire-Atlantique, qui en assure la gestion, dépense chaque année 2,5 millions d'euros pour des travaux d'entretien du pont. D'important travaux de renforcement du viaduc béton sud du pont ont été réalisés entre 2010 et 2014 pour un montant de 22 millions d'euros. Tous les six ans, un contrôle technique important est mené sur l'infrastructure. Le dernier a confirmé que le béton a perdu ses qualités structurelles. Exposé à des contraintes naturelles, la dégradation de ses 35 piles maritimes impose aujourd'hui un lourd programme de réhabilitation jugé hors normes, urgent et indispensable, par le département de la Loire-Atlantique. Prévu pour une période s'étalant de 2027 à 2031, ce programme de réhabilitation a un coût qui s'élèverait au moins à un montant de 31 millions d'euros. Infrastructure d'intérêt national et régional, véritable enjeu stratégique, le pont de Saint-Nazaire représente un atout majeur pour l'économie de la région des Pays-de-la-Loire et même du pays, par le nombre important de transits routiers qu'il permet. Il est incontestablement un rouage indispensable à une partie de l'économie du pays et constitue donc un enjeu stratégique et économique majeur. Au demeurant, le département de la Loire-Atlantique n'est pas en mesure d'en assumer seul la charge, compte tenu de l'importance des difficultés financières qu'il rencontre. Il a donc sollicité une participation de la région des Pays-de-la-Loire présidée par Christelle Moranaïs qui, à ce jour, lui a adressé un refus. Si aucune aide financière n'est apportée au département de la Loire-Atlantique en vue d'entamer ce programme de réhabilitation du pont de Saint-Nazaire, ce dernier serait contraint de réduire le tonnage du pont, entraînant des conséquences négatives pour l'économie. C'est la raison pour laquelle le président du département de la Loire-Atlantique demande à l'État d'intégrer les 31 millions d'euros de travaux du pont dans le futur contrat de plan État-région (CPER) en 2027. Il lui demande donc si l'État entend répondre favorablement à la demande du département de la Loire-Atlantique, afin que le coût du programme de réhabilitation du pont de Saint-Nazaire soit intégré par avenant au contrat de plan État-région ou, à défaut, si l'État entend apporter une participation financière substantielle par un autre moyen, afin que les travaux du programme de réhabilitation puissent démarrer comme prévu en 2027.

Texte de la réponse

Le volet routier du contrat de plan État région a vocation à financer essentiellement les opérations d'investissement, à l'exclusion des opérations d'entretien, sur le réseau routier de l'Etat non concédé, dans le cadre d'une contractualisation financière avec les collectivités territoriales concernées, rassemblées derrière la région, cheffe de file des mobilités. Le pont de Saint-Nazaire relève pour sa part du patrimoine routier du conseil départemental de Loire-Atlantique. Par ailleurs, le programme d'investissement envisagé en région Pays de la Loire, mobilisera encore des ressources très importantes dans les contractualisations suivantes pour les seuls besoins d'aménagements du réseau routier national, notamment sur le boulevard périphérique de Nantes et sur la route nationale RN165. Ces investissements à venir offrent d'autant moins la possibilité d'envisager une contribution financière de l'État à des travaux d'entretien d'un ouvrage relevant de la gestion du

conseil départemental. Pour l'ensemble de ces raisons et dans le contexte d'une opposition de la région à un financement aux travaux d'entretien du pont de Saint-Nazaire, le contrat de plan État-région ne semble pas constituer une modalité de financement idoine.

Données clés

Auteur : [M. Matthias Tavel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5661

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2127

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2025](#), page 5585